

LE TRAVAIL DES AUTRES

Un trésor ignoré
Jean A. VERGNES¹

RESUME

Le *travail des autres* c'est celui qui résulte de multiples réflexions individuelles ou collectives sur les grands problèmes de société. Lors des trente dernières années, le travail concernant la crise mondiale de l'eau, a permis de constituer une base de connaissances pluridisciplinaires ne pouvant que faciliter l'identification de politiques nationales efficaces.

Contre toute attente, si on en juge le contenu et les effets induits des propositions et projets actuels, il est visible que cette base de connaissances n'a pas suscité un grand intérêt. Une grande partie de son contenu reste ignorée. Il est urgent de réduire l'importance de ce phénomène. Pour cela, il faut identifier les causes de cette ignorance, en montrer les conséquences et surtout proposer des solutions.

Dans notre cas, celui des connaissances concernant relative à l'eau des populations, l'éducation ayant sa signification académique (information, sensibilisation, éducation de base, formation), les propositions retenues se ramènent à la promotion des règles universelles de la communication et à la création de deux réseaux régionaux d'experts pluridisciplinaire sur l'eau.

L'objectif de ces réseaux sera d'abord d'assurer la diffusion des recommandations et projets d'actions concrètes du colloque international de Cogolin. Ensuite de construire et diffuser progressivement une base régionale de connaissances pluridisciplinaires, régulièrement mise à jour, principalement centrée sur l'éducation relative à l'eau.

SUMMARY

Work done by others is the sum of a multiple reflection done individually or collectively on major societal issues. The work done on the world water crisis over the past thirty years has served to create a pluri-disciplinary knowledge base that can help identify workable national strategies.

Contrary to all expectations, if we are to judge by the content and the effect produced of the propositions and the actual projects, it is evident that this knowledge base didn't arouse big interest and that a great part of its content remains in the dark. It is urgent to counteract this phenomenon. And for this, it is necessary to identify the causes, show the consequences and, above all, propose solutions.

In our case, i.e. the knowledge concerning education on water education of population, education in its academic sense (information, sensitisation, basic education, training), the envisaged propositions comprise promoting communication universal rules and creating two regional networks of pluri-disciplinary experts on water.

The objective of these networks will be mainly to ensure the dissemination of the recommendations and concrete project proposals emanating from the Cogolin International Colloquium. Moreover, the aim will be to create and progressively disseminate a pluri-disciplinary regional knowledge base, essentially on water education, and regularly updated.

MOTS-CLES

Action. Communication. Culture. Eau. Education. Environnement. Ethique. Expert. Formation. Guide. Information. Pluridisciplinaire. Population. Région. Réseau. Sensibilisation.

¹ Consultant UNESCO et Ministère Affaires étrangères. Administrateur de Eau Sans Frontières. Association Echanges méditerranéens. Académie de l'Eau. E-mail : jean.vergnes@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I. LE TRAVAIL DES AUTRES	3
A. Le travail des autres, c'est d'abord celui issu de réflexions individuelles	3
B. Le travail des autres, c'est le travail celui issu de réflexions collectives	3
II. DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET "EAU"	6
A. Définition	6
B. Mise en œuvre réussie	6
C. Propositions des organisations intergouvernementales	6
III. IGNORANCE DU TRAVAIL DES AUTRES	8
A. Les causes connues	8
B. Une cause moins connue	9
C. La qualité des données numériques	10
D. Les conséquences de ces constats	10
IV. PROPOSITIONS D'ACTIONS CONCRETES	11
A. Première proposition	11
B. Deuxième proposition	12
ANNEXE. La récente politique environnementale du Canada	13

I. LE TRAVAIL DES AUTRES

Le travail des autres, un trésor ignoré, résulte de réflexions individuelles² ou collectives³ sur des thèmes précis, qui dans notre cas concerne l'Education à une Ethique de l'Eau, mais aussi de l'Environnement, deux concepts difficilement séparables et conduisant aux mêmes stratégies⁴. Ce travail des autres, stocké dans des mémoires informatiques, a permis de constituer une base importante d'informations fondamentales, accessibles le plus souvent par Internet, dont l'usage ne peut que contribuer à une meilleure réflexion et à une responsabilisation renforcée de la société civile.

Une base de savoir et d'informations diverses qu'il est difficile théoriquement d'ignorer lorsque l'on s'investit dans une réflexion et une recherche d'éléments de solution concernant la problématique de l'Eau, et plus généralement celle de l'Environnement.

A. Le travail des autres, c'est d'abord celui issu de réflexions individuelles

Des décideurs, des experts, ... qui, sur le thème de l'eau, réalisent des enquêtes sur le terrain, proposent des projets de loi, des chartes, des programmes, ... font des déclarations politiques, lancent des appels, ...

** L'avenir du monde sera désormais une course entre l'éducation et la catastrophe (Georges Wells)*

** Si nous ne pouvons pas traduire les recommandations qui sont formulées par ces conférences en projets concrets et résultats tangibles, alors nous devons sérieusement nous questionner sur leur utilité ! Koïshiro Matsuura, Directeur Général de l'UNESCO (2/2000)*

** Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas. J. Chirac, Johannesburg (9/2001)*

** Au Sommet de Malmö (2002), Kofi Annan a demandé solennellement d'entreprendre un effort majeur d'éducation du public, car nous n'arrivons même pas à maintenir un débat sur la question⁵.*

*

B. Le travail des autres, c'est le travail celui issu de réflexions collectives

C'est le travail de groupes de réflexion ministériels, de conférences intergouvernementales, de réunions d'experts internationaux, qui :

1. Avertissent la société

** L'humanité s'approche d'un point de rupture. Les gouvernements sont invités à agir de manière décisive dès à présent. Congrès des Académiciens des Sciences. New Delhi. 1993.*

*

² Rapports d'experts

³ Recommandations, propositions d'actions concrètes, politiques proposées, ... issus de réunions d'experts ou d'organisations intergouvernementales (OCDE, Agences de Nations Unies, Communauté Européenne, ...).

⁴ En matière d'éducation, l'ERE, éducation relative à l'environnement, rassemble les deux concepts.

⁵ Les déclarations de Jacques Chirac et de Kofi Annan ne sont pas contradictoires

2. Proposent des actions concrètes et les moyens nécessaires

* Perspectives de l'environnement. *Les feux rouges sont allumés...* Rapport OCDE. 2001.

*

3. Elaborent des outils juridiques

* Protocole sur l'Eau et la Santé (CE/OMS/1999)

* Convention sur l'Information environnementale d'Aarhus (1998)

* Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eaux internationaux à des fins autres que la navigation (Commission de Droit International - Nations Unies).

*

4. Proposent des politiques

* Politique d'Éducation relative à l'environnement, pour tous les âges et à tous les niveaux d'éducation, formelle ou informelle, politique soutenue par les immenses ressources des technologies de l'information et de la communication de masse. Déclaration de Tbilissi (1977).

* Politique "eau" intersectorielle à l'UNESCO concernant l'éducation (information, sensibilisation, éducation de base et formation) des populations. Conseil Exécutif (3/2003).

* Politique de renforcement des mécanismes d'échanges d'informations et de suivi avec l'aide des organisations internationales - G8/2003.

* Politique environnementale du Canada (Cf. Annexe).

*

5. Créent des supports éducatifs

Les personnes qui s'investissent dans l'éducation à l'eau ou à l'environnement ne peuvent ignorer ces supports⁶ :

* Guide Méthodologique en Éducation environnementale. Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la Tunisie. Programme des Nations Unies pour le Développement. Agence Canadienne de Développement international (1995).

* Education écologique dans la vie quotidienne. Institut de l'UNESCO pour l'Education. Ministère de l'Education du Québec (2000).

* Guide pour l'Éducation et la Communication pour l'Environnement. Martha Monroe ed.

* L'UNESCO, souvent en collaboration avec le PNUE, a édité de nombreux supports pédagogiques sur le thème de l'éducation. Par exemples :

- Tendances de l'éducation relative à l'environnement" (1977)

- 23 guides, modules et principes de la série Éducation environnementale (1983/1985), "Éducation à l'Environnement en France. Étude de cas" (1993). "Guide pour l'éducation environnementale en Afrique" (1998). Des CD ayant une orientation d'éducation.

⁶ En Espagne, chaque année, 500 000 élèves de l'enseignement technique et professionnel sont sensibilisés à la préservation de l'environnement de leur lieu de travail. Une initiative saluée comme un travail de pionnier au sein de la Communauté Européenne. *Connexion*. Unesco. 4/2001.

* La bibliographie de l'association internationale *Éducation et Communication Environnementale* (ECE) comporte 4000 ouvrages sur ce thème⁷.

*

6. Proposent des rapports sur l'existant

Des rapports, parfois des propositions d'actions concrètes, plus rarement les moyens pour y parvenir.

* L'agenda 21 de la Conférence de RIO (1992)⁸

* Les perspectives de l'Environnement de l'OCDE (2001), des données mais aussi des propositions d'actions envisageables (technologies, économies, information, sensibilisation, investissements,... des moyens pour y parvenir partiellement et les effets potentiels.

* Le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (mars 2003), réalisé par 23 organes des Nations Unies, rassemble essentiellement les données numériques, analyses et recommandations connues concernant l'état des réserves d'eau douce mondiales⁹.

*

⁷ La Commission de l'Éducation et de la Communication (CEC), réseau très actif (600 membres) sur le thème "*d'éducation et communication pour l'environnement*". Relevant de l'UICN, son objectif : intégrer l'Éducation et la Communication dans les politiques nationales de l'environnement. <http://www.info.usaid.gov/environment/greencom>.

⁸ Il y a 30 ans (1992), cette conférence de Rio, exemplaire à bien des égards, était allée jusqu'à évaluer les incidences financières des propositions concernant les divers aspects de l'éducation. Le Chapitre 36 de l'Agenda 21 (2500 recommandations) concerne "la promotion de l'éducation" (12 milliards de US\$). Il s'agit de faire évoluer les pratiques et les cultures dans le sens du développement durable. Le chapitre 40 attire également l'attention sur la nécessité de combler le fossé de l'information, qui pourrait créer de nouvelles inégalités entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas accès à l'information. Pour la "sensibilisation du public" (Ch. 36.8), 1,2 milliard US\$. A cette époque, on évaluait à 80 milliards US\$/an le coût des mesures pour résoudre les problèmes de pénurie d'eau. On en déduit que pour cette "sensibilisation des publics", le financement affecté serait 1,2 milliard US\$/an (1,5 %). Un "%" à mémoriser. La Banque mondiale en février 2002 a estimé que l'aide supplémentaire nécessaire pour atteindre les objectifs de développement du millénaire était de 40 à 60 milliards de dollars/an pendant 15 ans, l'aide actuelle étant de l'ordre de 60 milliards de dollars par an (out en réduisant l'aide à l'agriculture).

⁹ Ce nouveau rapport (3/2003) est affligeant sur certains aspects. En effet, tous les responsables institutionnels planétaires, particulièrement ceux des pays souffrant de pénuries d'eau, sont plus en attente de propositions d'actions concrètes que de développements académiques et de vœux pieux renouvelés régulièrement. C'est ainsi, par exemple, que les Nations Unies ont proposé, en 2000, les déclarations du Millénaire. Ces déclarations ont été reprises à Johannesburg (2002), reprises à nouveau à Kyoto (2003) sans pour cela que les stratégies et les moyens nécessaires à leurs réalisations soient proposés.

L'éducation des populations (information, sensibilisation, éducation de base, formation) est réduite à des généralités (quelques pages sur 570). Or Kofi Annan a récemment rappelé qu'il fallait "*entreprendre un effort majeur d'éducation du public*", seule démarche devant permettre de sensibiliser chaque individu aux incidences de ses comportements mais aussi à sa participation aux processus de décision. Edgar Morin a dit : "*L'éducation est la force du futur, parce qu'elle est l'un des instruments les plus puissants pour réaliser le changement*". Il ne semble pas avoir été entendu. Kofi Annan non plus.

Il est aussi mentionné dans le résumé du rapport que "*l'enseignement des sciences de l'eau est reconnue comme la clef de voûte du développement d'une nouvelle éthique de la gouvernance de l'eau*". En réalité, l'expertise internationale rappelle régulièrement que l'approche des problèmes de l'eau doit être pluridisciplinaire : les sciences sociales et humaines ont la même importance que les sciences exactes. Ensuite, il semblerait que l'ensemble "approche pluridisciplinaire - éducation - volonté politique - financements constitue probablement la vraie clef de voûte de la problématique de l'eau.

II. DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET "EAU"

A. Définition

Le travail des autres constitue une source de connaissances pluridisciplinaires pour la recherche de solutions, même partielles, aux divers problèmes techniques, juridiques, sociologiques et économiques que pose la crise planétaire de l'eau, crise aux caractéristiques variables suivant les zones géographiques, les climats, les pratiques culturelles et le mode de vie de la population concernée, ...

Cette recherche d'informations sur l'eau (rapports, recommandations, propositions d'actions concrètes, évaluations, ... essentiellement issus de réunions d'experts et des institutions gouvernementales impliquées) et leur utilisation ne peuvent que contribuer bénéfiquement à la définition d'un projet technique, d'un programme d'éducation, d'une politique nationale, ... intégrant tous les paramètres techniques, sociaux, économiques, financiers, juridiques, humains, ...

B. Mise en œuvre réussie

La réussite de la mise en œuvre de ce projet va dépendre de l'expertise pluridisciplinaire consultable, de la prise en compte exhaustif du travail des autres, de la qualité des données caractéristiques disponibles de l'existant (auteur, lieu, date, cohérence, unités de mesure, terminologie utilisée, ...), de leur interprétation.

Sa réussite dépendra aussi de la volonté politique, des moyens financiers attribués, du niveau de responsabilisation de la société conséquence d'une politique d'éducation de la société.

Cette réussite dépendra enfin de la qualité des données caractéristiques de l'existant (auteur, lieu, date, cohérence, unités de mesure, terminologie utilisée, ...), de leur interprétation, de l'expertise pluridisciplinaire consultable, de la prise en compte du travail des autres.

La politique d'éducation pour atteindre ses objectifs (concertation, participation, responsabilisation des individus) devra mettre l'accent sur les valeurs liées à l'eau (protection, préservation, partage, responsabilité, solidarité, respect, esthétique, ...) : une éthique de l'eau.

Elle visera à développer dans la société des aptitudes d'observation, d'analyse et de réflexion à l'égard de l'environnement, mais aussi une responsabilisation et une volonté d'agir de façon concrète.

Cette prise de conscience d'une éthique de l'eau, devra être présente dans toutes les activités relevant de l'éducation des publics qu'il s'agisse d'information, de sensibilisation, d'éducation de base¹⁰ mais aussi de formation professionnelle de tout niveau, initiale ou continue. C'est dans ce contexte que la *gouvernance* deviendra une réalité, car il ne suffit de prononcer ce mot pour qu'il se produise les changements souhaités des modes de vie dans la société.

C. Propositions des organisations intergouvernementales

Sur les trois dernières décennies, les grandes réunions internationales sur le thème de la gestion durable des ressources naturelles, notamment celles proposées par les organisations intergouvernementales, ont produit un volume gigantesque de documents.

Remarque. Quant le thème de l'éducation était abordé ou constituait le thème central de ces réunions, l'éducation à l'environnement (ERE) était évidemment plus fréquente que celle relative à l'eau.

¹⁰ Dans ce contexte, le cycle de l'eau et les réactions chimiques associées à l'eau ne seront plus des objectifs mais des réponses adaptées aux questions du public concerné.

1. Conférences des Nations Unies

* **Stockholm**¹¹ (06/1972) a défini l'éducation des publics en matière d'environnement comme la clef du développement durable¹².

Cette conférence a aussi recommandé aux organisations intergouvernementales des Nations Unies de mettre au point un programme interdisciplinaire d'éducation relative à l'environnement destiné à tous les publics. Ses objectifs principaux étaient de :

- Faire prendre conscience de la responsabilité personnelle de chaque individu en matière de protection de l'environnement.
- Entreprendre une éducation de la sensibilité et du goût, de manière à freiner l'enlaidissement de l'environnement qui sévit dans le monde.

* **Belgrade** (10/1975) dont la charte a défini les objectifs de l'éducation relative à l'environnement devant contribuer à une nouvelle éthique du développement.

* **Tbilissi**¹³ (10/1977) a formalisé 12 grands principes pédagogiques pour cette éducation. L'éducation relative à l'environnement ne peut pas être considérée comme une nouvelle matière d'enseignement scolaire, mais comme une nouvelle perspective pour toutes les matières.

C'est un processus continu, centré sur l'apprenant pour lequel il faudra développer un sens critique, une approche interdisciplinaire, la découverte de la complexité,

* **Rio** (06/1992). Vingt ans après Stockholm, la situation environnementale s'est aggravée à l'échelle mondiale. Cette conférence des Nations Unies, centrée sur l'environnement et le développement, a mis l'accent sur le développement durable. Elle a promu l'éducation du public et proposé les recommandations permettant l'Agenda 21 (2500 recommandations).

* **Thessaloniki** (12/1997)¹⁴ a redéfini les bases d'une éducation des populations pour un avenir viable et rappelé toute l'importance de la communication. Une bible.

* **Aarhus** (6/1998)¹⁵ a proposé une Convention sur l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement, ... Information et participation du public : une obligation, un devoir.

¹¹ "Il est recommandé que le Secrétaire général, les agences des Nations Unies, en particulier l'UNESCO, et autres institutions internationales, prennent, après consultation et d'un commun accord, les dispositions nécessaires pour établir un programme éducatif international d'enseignement interdisciplinaire, scolaire et extra-scolaire relatif à l'environnement, couvrant tous les degrés d'enseignement et s'adressant à tous".

¹² *Un développement qui ne doit pas être assimilé à une croissance durable* (Lucie Sauvé, Université du Québec).

¹³ Cette Conférence UNESCO-PNUE a duré 12 jours. "..... L'éducation relative à l'environnement doit être dispensée à tous les âges et à tous les niveaux d'éducation formelle et informelle. Les moyens de communication de masse ont la grande responsabilité de mettre au service de cette mission éducative leurs immenses ressources... Elle doit préparer l'individu à la vie... Elle contribue à donner le sentiment de la continuité profonde qui relie l'acte d'aujourd'hui à ses conséquences de demain... Elle démontre la nécessité d'une solidarité à l'échelle de l'humanité..." L'Éducation relative à l'environnement, concept interdisciplinaire, "ne vient pas s'ajouter aux programmes éducatifs comme une discipline séparée ou un sujet d'étude particulier, mais comme une dimension qui doit leur être intégrée".

¹⁴ Lors de la conférence "*Eduquer pour un avenir viable*" (Thessaloniki, 12/1997), le Directeur général de l'UNESCO a rappelé que le "Projet **EPD** était le principal mécanisme à travers lequel l'UNESCO donne suite aux recommandations de toutes les conférences de l'ONU sur l'Information et la Sensibilisation du public dans l'optique du développement durable.

¹⁵ La convention d'Aarhus (1998) fait suite au Principe 10 de la Déclaration de Rio (1992). "*La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à sa disposition...*" Cette Convention fut suivie, un an après, de la déclaration de St-Étienne (développement durable et systèmes d'information).

* **Malmö** (5/2000) a fait le constat du décalage inquiétant entre les engagements des décideurs et les actions réalisées, mais aussi le caractère urgent de l'éducation des populations en matière d'environnement.

Remarque : Un certain nombre de ces réunions internationales ont dépassé le stade du "il-faudrait-faire" en indiquant "comment-faire".

2. Retombées ?

Globalement, on peut dire que les propositions de ces réunions d'experts sont souvent ignorées. Une masse gigantesque d'informations fondamentales, produite le plus souvent par des experts de notoriété internationale, semble disparaître le jour même de sa création si on en juge les discours politiques ou les programmes qui tiennent peu compte de ces informations.

Stratégie de diffusion des informations inadaptée ?

Absence de suivi des propositions d'un colloque, congrès, ... qui devrait devenir une condition obligatoire pour obtenir des subventions pour réaliser ce type de réunion ?

Compétence pluridisciplinaire insuffisante, vision monodisciplinaire anachronique de la problématique de l'eau, ... ?

III. IGNORANCE DU TRAVAIL DES AUTRES

A. Les causes connues

Le constat actuel est clair : trente années de propositions d'actions concrètes, de rapports alarmistes, ... et de déclarations d'intention, n'ont pas permis de réduire, de façon appréciable à l'échelle planétaire, la dégradation des ressources en eau, eau douce ou eau de mer.

Les causes les plus citées :

- Etudes insuffisantes, ou inexistantes suivant les cas, sur les moyens nécessaires et les conditions de mise en œuvre des propositions faites (le "*comment* ?")

- Difficultés pour trouver les sources de financement nécessaires, quels que soient les dimensions des actions concrètes proposées.

- Absence de volonté politique pour prendre des mesures de conservation et de protection des ressources d'eau de manière à éviter leur épuisement.

- Situation de non-décision¹⁶ notamment sur une politique réaliste d'éducation (information, sensibilisation, éducation de base et/ou formation) relative à l'eau des populations.

- Carences (ignorance des populations, approche pluridisciplinaire peu développée¹⁷, conflits académiques, résistance aux changements, remise en cause des pouvoirs établis, ...).

¹⁶ "L'avenir de la planète est entièrement entre nos mains et si des catastrophes surviennent un jour, ce sera en raison de nos mauvaises décisions politiques ou de notre absence de décisions *politiques*" Olof Palme. Conférence mondiale sur l'environnement - Stockholm - 1972

¹⁷ Par exemple les principes de multidisciplinarité, de transdisciplinarité, d'intersectorialité, ... sont reconnus comme fondamentaux. Or, ils sont relativement peu pris en compte dans les projets, programmes ou politiques. Le caractère transdisciplinaire d'une éducation scolaire relative à l'eau est ignorée (ne créer une discipline nouvelle à l'école). Dans le domaine de l'eau, la pluridisciplinarité de la recherche de solutions est rarement pris en compte. De même des enseignements universitaires pluridisciplinaires sont relativement rares si on considère une pluridisciplinarité globale, c'est-à-dire prenant en compte toutes les sciences.

B. Une cause moins connue

Des insuffisances de communication dans le processus de diffusion ciblée d'informations.

La communication représente un ensemble de règles (définitions normalisées sur le plan international, vocabulaire simplifié, phrases courtes, argumentation mathématique réduite, contrôle de la qualité des données, rigueur morale et scientifique, identification du public ciblé, ...) pour faciliter l'intelligibilité du message et susciter l'intérêt du public. La normalisation ayant pour objectifs d'éviter les confusions sémantiques.

La communication écrite. La capacité informationnelle d'un texte dépend de la forme littéraire, des caractéristiques typographiques (polices utilisées, attributs de caractères utilisés, ...), de la longueur du message, de la présentation générale (le style), de la présentation "professionnelle" (lettre administrative, acte juridique, mémoire, ...) et du respect de convenances variables d'un pays à l'autre.

La communication orale. Quand on parle de communication orale, la qualité de l'information émise dépendra de la personne qui émet le message (qualités sonores de la voix, expression corporelle,...) et de la qualité du langage utilisé par rapport au public ciblé (vocabulaire, forme des phrases, clarté, concision). L'apport d'une technologie permettra la conservation et la diffusion d'un message en temps différé (magnétophone, ...) ou réel (micro).

La communication "multimédia". Si "l'écrit" devient "multimédia", il faut faire l'inventaire des formes et supports correspondants (graphismes, son, image vidéo) et l'étude de leurs qualités informationnelles respectives

Des qualités de communication du "porteur" de messages dépendront de ses capacités linguistiques et de sa facilité à entretenir un dialogue, à créer le débat constructif, à permettre à la personne "enseignée" de participer à l'enseignement, à susciter une volonté d'écoute ou de lecture (base fondamentale pour la diffusion réussie de messages).

Une bonne communication orale dépendra des qualités de la personne devant assurer la diffusion des messages (capacité à écouter les autres, entretenir un dialogue, créer le débat constructif, permettre à chacun de participer à l'enseignement).

Sur le plan de la communication écrite, la capacité informationnelle d'un texte dépendra de la forme littéraire, des caractéristiques typographiques (polices utilisées, attributs de caractères utilisés, ...), de la longueur du message, de la présentation générale (le style, l'esthétique, ...), de la présentation "professionnelle" (document juridique, lettre, mémoire, ...) et du respect de pratiques "culturelles" variables d'un pays à l'autre, ...

La bonne diffusion de messages (écrits, oraux) dépendra aussi de la volonté politique et des compétences mises en oeuvre (investissement humain).

L'apport des technologies de l'information faciliteront la conception du message (traitement de texte, caméra, ...), la conservation (disque, ...) mais aussi la diffusion du message en temps différé (magnétophone, ...) ou réel (micro, réseau)¹⁸.

¹⁸ Communication et éducation en matière d'eau ou d'environnement sont devenues des concepts inséparables et le thème de réunions internationales. La Commission de l'Éducation et de la Communication (CEC) de l'IUCN, regroupe 600 membres. Son objectif : intégrer l'Éducation et la communication dans les politiques nationales de l'environnement.

C. La qualité des données numériques

Un rapport officiel (GEO2000 - PNUE)¹⁹ a souligné le problème posé par les origines, (*qui, lieu et date ?*) les méthodes de mesure/précision ou d'évaluation (*comment ?*), la cohérence (*reproductibilité, normalisation, ...*) et l'interprétation des données caractéristiques de l'eau proposées depuis des années par de multiples publications. Des données qui sont souvent contestables, vieillissantes, de qualités suspectes, d'origines inconnues. Des données pour lesquelles il n'existe aucune certification (lieu, auteur, année, précision de la mesure) et dont les expressions sont rarement compatibles avec les principes de la théorie de la mesure.

"... On peut douter de la fiabilité de certaines données... les estimations sont erronées et il est impossible d'avoir une idée fiable des situations mondiale et régionale de l'eau".

Si on ajoute les confusions sur les définitions usuelles, le poids de la terminologie, les ambiguïtés dans les interprétations, une sémantique individualisée²¹... on comprend mieux les doutes²² et la méfiance des décideurs non-spécialistes, les erreurs de stratégie commises, les difficultés dans les échanges d'informations, ...

Ces problèmes devraient progressivement se résoudre si les directives émises par le bureau des Statistiques des Nations Unies sont prises en compte, si les mentalités évoluent, s'il y a une volonté de rigueur scientifique suffisante.

Ce constat, déjà ancien, invite à provoquer une réunion²³ internationale d'experts sur le thème "Normalisation internationale du vocabulaire technique, critères de qualité des données numériques environnementales et interprétations prudentes".

D. Les conséquences de ces constats

- Gaspillage des investissements faits dans les réunions d'experts et la recherche, puisque toute cette masse d'informations reste trop souvent ignorée, ou tout au moins ne parvient aux décideurs de la société civile.

- Difficultés dans la mise en œuvre de projets

- Difficultés pour les responsables institutionnels d'identifier les meilleurs éléments d'une politique d'éducation des populations.

- Croissance continue de la dégradation des ressources naturelles à l'échelle planétaire.

¹⁹ "Il n'y a pas encore dans le cas des études environnementales, de base centrale de données uniformisées. Les contraintes limitant la qualité des données peuvent être d'ordre institutionnel (moyens limités, unités de mesures non standardisées, coûts des mesures), technique (définitions différentes des paramètres à mesurer, différences d'interprétation, difficultés de mesure pour certains paramètres,...). Il s'ensuit que sur certains sujets,... les données sont inexistantes ou trop imprécises... En effet, lors d'une étude comparative des inventaires d'émissions de l'Union Européenne et des États membres, ceux-ci se sont révélés erronés et non fiables... Une autre limitation importante est le manque de transparence dans l'accès aux données pour des raisons commerciales ou politiques, en particulier sur des données considérées comme stratégiques (celles des ressources en eau, ...)".

²⁰ "Quelle crise de l'Eau au XXI^e siècle, Asit K. Biswas (Président du Centre du Tiers monde pour la gestion de l'Eau, Mexico). Magazine international de l'Eau *Hydroplus* (N°100, janvier 2000).

²¹ Le concept éducation se voit attribuer des définitions variées avec les auteurs.

²² "L'information disponible ne peut pas être responsabilisante dans la mesure où elle est peu crédible" (Bernadette De Vansay, Université Paris).

²³ Une réunion à l'issue de laquelle pourrait être notamment recommandée un programme de réactualisation scientifique d'un certain nombre de données numériques en leur affectant des critères de qualité (précision pour une mesure, fourchette pour une évaluation, lieu, année, auteur, ...).

IV. PROPOSITIONS D' ACTIONS CONCRETES

Que proposer, pour l'immédiat, pour que le "Travail des autres", à commencer par celui produit par le Colloque international de Cogolin, soit diffusé efficacement voire suivi d'effets ?

Il faut d'abord garder en mémoire que :

- L'information²⁴ insuffisante constitue l'une des causes principales de la dégradation des ressources naturelles.

- La mobilisation (responsabilisation, participation, concertation) d'une population peut être obtenue par une *politique nationale de communication et d'éducation à une éthique de l'eau* sans avoir à attendre un accroissement de la tension hydrique²⁵, voire une catastrophe, pour agir. Dans notre cas, il s'agit surtout d'assurer l'information des populations, tout particulièrement celle des décideurs²⁶.

- La diffusion et la mise en commun des informations sur l'eau, comme celles des compétences, peuvent être des facteurs de rapprochement entre les populations d'une même région et favoriser la concertation, la participation, la solidarité et la coopération inter pays.

- La maîtrise des règles universelles de la communication est indispensable pour mettre en place de stratégies de diffusion de l'information.

A. Première proposition

Créer, dans le cadre du suivi du Colloque de Cogolin, un réseau d'expertise sur l'eau et, plus particulièrement, sur le thème de l'Éducation²⁷ des populations concernant plus particulièrement les pays du Sahel et de la Méditerranée.

Un "*Réseau régional d'Expertise Pluridisciplinaire d'Éducation Relative à l'Eau ou à l'environnement pour les populations (REPERE)*" capable de diffuser toutes les informations produites concernant la gestion durable des ressources naturelles. Etablir aussi des liens entre la communauté diversifiée des acteurs de l'eau d'une région et les projets, expériences, programmes et politiques nationales.

Principaux objectifs de ce réseau

- Créer un lien virtuel entre des structures (centres, instituts, écoles, réseaux existants,...) qui ont des activités d'Éducation Relative à l'Eau et/ou à l'Environnement (Réseau d'éducation environnementale de la Grèce, Réseau Méditerranéen des Ecoles d'Ingénieurs et des Universités de Technologie, ...) et/ou de recherche (Plan Bleu, CRIDEAU, RMEI, ...)

- Faciliter la prise de décision pour toute entité publique (ministères, municipalités, agences de l'eau, universités,...) ou privée (associations, industries, ...)

²⁴ Les concepts de "Crise" et de "non-information" sont souvent associés

²⁵ On éprouve un sentiment de révolte face à la répétition de catastrophes résultant des mêmes causes déjà identifiées dans le passé. (D. Voynet, Le Figaro 11/2000).

Révolte lorsque l'on constate que le nombre de réfugiés "environnementaux" (25 millions) a dépassé celui des réfugiés de guerre (Sources, UNESCO 2/2000).

²⁶ Les Etats riverains et Communauté européenne *s'attacheront à donner la meilleure considération aux résultats des travaux de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable sur l'eau*. Forum de Fiuggi "Avancées de la gestion de la demande en eau en Méditerranée". Recommandation 6. Janvier 2003.

²⁷ Le concept de l'éducation regroupant les activités d'information, de sensibilisation, d'éducation de base et de formation

- Promouvoir les échanges internationaux (connaissances, expériences, projets, ...), la mise en commun d'experts, la diffusion d'informations intéressant la gestion des ressources naturelles (politiques nationales, rapports des organisations intergouvernementales, propositions des réunions internationales, programmes d'éducation des populations), la coopération entre les pays.

- Réaliser des synthèses des principales recommandations faites sur l'eau ou l'environnement par les organisations intergouvernementales (OCDE, ONU, CE, ...) et autres institutions (Plan Bleu, Comités nationaux de l'eau, ...).

- Faire un inventaire des actions nationales concrètes, formelles et informelles, projetées ou réalisées, évaluées ou non, d'éducation nationale en matière d'eau ou d'environnement.

- Promouvoir le débat social et politique sur thème de l'eau et de l'environnement.

- Favoriser la diffusion de règles de communication²⁸.

B. Deuxième proposition

Identifier, dans un cadre d'expériences régionales, un projet par région (pays du Sahel, pays de la Méditerranée) concernant l'éducation des populations à une éthique de l'eau (ou de l'environnement) visant le développement d'une responsabilisation des individus (au mieux une citoyenneté responsable) quant aux ressources naturelles. Il s'agit aussi de développer des stratégies interdisciplinaires dans les enseignements universitaires et la recherche mais aussi la formation de l'expertise pluridisciplinaire nécessaire.

Remarque

Ces propositions concrètes visent à constituer une base de compétences pouvant faciliter la conception et à la mise en œuvre de politiques nationales d'éducation relative à l'eau des pays concernés. Les moyens humains (équipe d'animateurs, compétents et bénévoles) ainsi que les supports informatiques nécessaires (l'accès gratuit à un serveur) à la mise en œuvre de ces propositions concrètes seront initialisées par le Comité de suivi.

²⁸ L'intégration systématique des règles de la communication dans l'élaboration des messages oraux, des rapports, ... doit être considéré comme fondamental

ANNEXE

La politique environnementale du Canada (Communiqué de presse, 2003)

Les principales idées-clefs relevées dans ce texte : évaluation, participation du public, loi favorisant un environnement durable, solutions pratiques aux problèmes posés, aide financière gouvernementale, fournir des renseignements sur les projets et des occasions de participation, favoriser les décisions à l'appui du développement durable, ...

OTTAWA. Le ministre de l'Environnement, monsieur David Anderson, a accueilli favorablement aujourd'hui l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

"Les modifications apportées à la Loi signifient que les évaluations environnementales seront de plus grande qualité, que le processus sera plus opportun et plus prévisible, et que les occasions de participation du public seront plus nombreuses, ce qui constitue une étape importante dans l'évolution de l'évaluation environnementale au Canada.

La Loi renouvelée favorisera à la fois une économie prospère et un environnement sain et durable", a affirmé le ministre Anderson. La participation des Canadiens et des Canadiennes à un examen ouvert et transparent de la Loi a aidé le gouvernement à se concentrer sur la recherche de solutions pratiques aux problèmes donnés.

Le gouvernement injectera 51,2 millions de dollars en aide financière supplémentaire pendant les cinq premières années et huit (8) autres millions par année ensuite en vue de renforcer le processus fédéral. Les Canadiens qui désirent participer à l'évaluation environnementale de projets dans leur communauté auront facilement accès au nouveau Registre de projets sur Internet, lequel fournira des renseignements sur les projets et des occasions de participation.

Le Registre se trouve sur le site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale au www.acee-ceaa.gc.ca. Les promoteurs de projets peuvent s'attendre à des exigences plus uniformes en ce qui concerne les besoins en information et à des décisions plus opportunes pour leurs projets grâce, par exemple, au rôle du coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale. Ces coordonnateurs aideront les ministères fédéraux à travailler ensemble et avec d'autres instances. Les modifications à la Loi renforceront l'intégration des perspectives autochtones dans les évaluations, y compris la reconnaissance formelle du savoir traditionnel autochtone.

Le rôle de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sera renforcé; elle sera plus apte à promouvoir l'application de la Loi, à résoudre les différends, et à coordonner la participation fédérale aux évaluations environnementales menées en collaboration avec d'autres instances. "J'apprécie les nouvelles occasions de pouvoir continuer à travailler avec les provinces, les communautés autochtones, l'industrie, les groupes environnementaux afin de réaliser la mise en oeuvre de ces changements graduels", a déclaré le ministre Anderson. "La Loi renouvelée veillera à ce que le Canada respecte ses priorités environnementales en matière d'air pur, d'eau saine, et de protection des espèces et des espaces naturels".

Le gouvernement fédéral a également répondu aujourd'hui à un rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable à propos de l'avenir de l'évaluation environnementale. La réponse du gouvernement souligne à quel point le processus fédéral amélioré produira à long terme des résultats environnementaux positifs et favorisera des décisions à l'appui du développement durable. Les études complémentaires sur l'évaluation environnementale et la mise en place d'un programme d'assurance de la qualité fourniront au Comité permanent d'importants renseignements pour l'examen de la Loi en 2010.